

4.9. Choix de l'emplacement

La santé des colonies d'abeilles et le succès de l'apiculture dépendent souvent de l'emplacement des ruchers. Il vaut la peine de choisir soigneusement les emplacements et de vérifier leur adéquation avec 2 - 3 colonies.

Dans un endroit optimal, les colonies se développent rapidement et fortement au printemps. De beaux nids de couvain et suffisamment de réserves de pollen et de nectar sont un bon signe.

Conditions de base :

Il convient de tenir compte des besoins des abeilles, des êtres humains, de l'apiculture des règlements et des contraintes légales.

- Les nouveaux ruchers doivent être déclarés au service cantonal compétent sous 3 jours ouvrables
- Accord du propriétaire du terrain
- Contraintes légales (droit de la construction et des forêts)
- Exigences en matière de protection des races et des stations de fécondation (p. ex. distance jusqu'aux stations, respect des zones de protection des races)
- Tenir compte des zones d'interdiction en cas d'épizootie avant d'installer des colonies d'abeilles
- Besoins des voisins (p. ex. pas à proximité immédiate d'habitations ou de chemins de randonnée)
- Santé de l'apiculteur ainsi que besoins apicoles
 - possibilité d'accès jusqu'au rucher pour transport de matériel
 - un abris de stockage par rucher pour laisser le matériel sur place facilite la logistique et favorise l'hygiène.

Un emplacement approprié pour les abeilles se caractérise par :

- un microclimat approprié
- une offre suffisante en nourriture (flux de nourriture ininterrompu aux alentours)
- présence d'eau naturelle
- une densité d'abeilles pas trop élevée
- une distance d'au moins 50 m aux cultures fruitières, de vignes et de colza

Microclimat approprié :

Les emplacements idéaux sont ensoleillés (mais en été pas exposés au soleil de midi), plutôt secs, à l'abri du vent et orientés sud/sud-est.

- Sites où la neige fond en premier au printemps
- Sous des feuillus (au printemps, le soleil passe à travers le feuillage, en été ce dernier dispense de l'ombre)



Emplacements offrant un microclimat idéal

Évitez les flux d'air froid, les creux, les crêtes et les toits.

L'idéal est une orientation sud à sud-est du trou de vol afin que les abeilles puissent déjà s'envoler avec le soleil matinal. Elles peuvent ainsi profiter des miellats et des fleurs qui apparaissent généralement à l'aube et qui ne donnent du nectar que le matin (ex.: pissenlit).

Offre suffisante en nourriture :

Étant donné que c'est une chose importante pour un développement sain des colonies, veillez :

- à ce qu'il y ait une offre suffisante et si possible diversifiée en nectar et en pollen sur place et dans un rayon d'environ 1,5 km (voir [aide-mémoire 3.2. Périodes de disette](#))
 - tenir compte des éventuelles périodes sans miellée
 - cultiver des plantes mellifères sur son propre terrain ou sur des terrains avoisinants (d'entente avec les propriétaires) : p. ex. créer des prairies mellifères ou renaturer des cours d'eau, des haies et des lisières de forêt
- à un nourrissage approprié lors de périodes sans miellée ou après récolte de miel (voir [aide-mémoire 4.2. Nourrissage](#))

Présence d'eau naturelle :

Pour les abeilles et leurs processus métaboliques, l'eau est très importante. Elles en ont besoin pour digérer le pollen et la production de gelée nourricière qui s'en suit, réguler l'hydrométrie dans la ruche et rafraîchir la colonie en été.

Veillez à ce qu'il y ait de l'eau naturelle dans un rayon de 100 m autour du rucher. Elle doit se trouver en dehors de leur couloir aérien afin d'éviter une pollution aux champignons, bactéries et virus par les excréments d'abeilles.

Densité d'abeilles pas trop élevée et dérive réduite:

Il est généralement recommandé de ne pas installer plus de 10 – 15 colonies par emplacement et de respecter une distance d'au moins 300 – 500 m entre les ruchers.

Afin de minimiser la dérive, il est recommandé de ne pas placer les colonies en ligne droite, mais par paires ou en groupes aussi petits que possible, et d'orienter les trous de vol dans des directions variées.